



COMMISSION EUROPÉENNE

Éducation et Culture

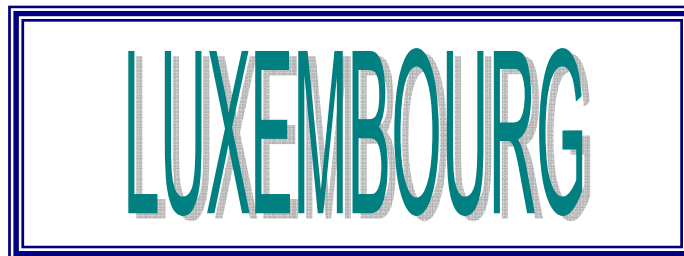
Apprentissage tout au long de la vie : Politiques d'éducation et de formation
Coordination des politiques d'apprentissage tout au long de la vie

Bruxelles, décembre 2005

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

“EDUCATION ET FORMATION 2010”

Rapport d'avancement 2005



Personne(s) de contact au niveau national:

M. Jeannot HANSEN (hansen@men.lu)

Personnes de contact au niveau de la Commission européenne:

Mme Luce Pépin (Luce.Pepin@cec.eu.int)

M. Sebastian Volkers (Sebastian.Volkers@cec.eu.int)

**CONTRIBUTION DU GRAND-DUCHE DE
LUXEMBOURG AU RAPPORT CONJOINT 2006**

I. Introduction : Le développement des politiques nationales et l'agenda de Lisbonne

Le programme gouvernemental luxembourgeois de 2004 à 2009 voit dans l'éducation et la formation un facteur essentiel pour le développement d'une économie compétitive et la promotion d'une société démocratique reposant sur les trois piliers de la cohésion sociale que sont la solidarité, l'équité et la participation.

Dans cette optique, la réussite à l'école doit être aussi large que possible. Chaque jeune exclu prématurément du système scolaire ne constitue pas seulement un drame personnel, mais un échec et une perte pour la société.

En ce sens, le programme gouvernemental rejoint le programme de travail concernant les objectifs futurs des systèmes d'éducation et de formation en Europe, les cinq critères de référence (benchmarks) que l'UE s'est fixés pour 2010 ainsi que la Déclaration de Copenhague et le Communiqué de Maastricht.

1. Le programme de travail sur les objectifs futurs des systèmes d'éducation et de formation en Europe

Ce programme de travail comprend treize objectifs regroupés sous les trois objectifs stratégiques suivants :

- Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'UE ;
- Faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation ;
- Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation.

En ce qui concerne le détail des treize objectifs, dans lesquels ces trois objectifs stratégiques ont été subdivisés, les actions entreprises par le ministère de l'Education nationale ont plus particulièrement porté sur :

- l'objectif 1.1 (« améliorer l'éducation et la formation des enseignants et des formateurs ») : la réglementation concernant la formation pédagogique des enseignants du secondaire a été modifiée en vue de garantir un meilleur équilibre entre la formation théorique et pratique des futurs professeurs ; au niveau de l'enseignement primaire, un profil professionnel de l'instituteur a été élaboré et transmis aux organismes responsables de la formation initiale ; travailler en professionnel, dialoguer avec les parents, différencier pour tenir compte de la grande hétérogénéité de la population scolaire au Luxembourg sont autant de compétences nouvelles pour la profession d'instituteur ;
- l'objectif 1.3. (« permettre à tous d'avoir accès aux technologies de l'information et de la communication ») : des efforts considérables ont été faits pour équiper au mieux les établissements scolaires en matériel informatique. Dans les établissements d'enseignement secondaire, le rapport élèves par ordinateur est de 3,93. Par ailleurs une attention particulière est accordée au suivi des plus-values pédagogiques résultant de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication; un portail a été créé spécialement à l'intention des élèves et des enseignants. Il offre des outils de documentation, des forums de dialogue, des

possibilités de mise en réseau de communautés et surtout des accès aux savoirs, aux exercices et prochainement aussi à la remédiation dans les disciplines scolaires ;

- l'objectif 2.1 (« créer un environnement propice à l'apprentissage ») et l'objectif 2.2 (« rendre l'éducation plus attrayante ») : l'accent principal de la politique éducative du Luxembourg est mis sur l'intégration des enfants immigrés, qui font plus d'un tiers de notre population scolaire, et la lutte contre l'exclusion scolaire. Toute une panoplie de mesures ont été prises dans ce contexte : campagnes d'information et de sensibilisation des parents étrangers, cours en langue maternelle des immigrés portugais, intervention de médiateurs interculturels, révision de la politique éducative linguistique, mise en place de voies de formation technique et professionnelle en langue française, pédagogie de la deuxième chance;
- l'objectif 2.3 (« favoriser la citoyenneté active, l'égalité des chances et la cohésion sociale ») : une nouvelle loi, votée en 2004, portant organisation des lycées et lycées techniques prévoit une participation active des différents partenaires scolaires, dont les élèves, aux décisions concernant l'organisation de la vie scolaire des établissements ; par ailleurs, le ministère de l'Education nationale organise annuellement un « Forum pour une Europe multiculturelle » réunissant des jeunes de plus de 20 pays européens pour simuler des débats parlementaires et échanger leurs points de vue, leurs opinions et leurs idées sur un sujet européen;
- l'objectif 3.2 (« développer l'esprit d'entreprise ») : pour favoriser l'esprit d'entreprise des élèves, beaucoup d'établissements secondaires ont lancé un projet portant sur une « mini-entreprise ». L'objectif pédagogique est de faire découvrir aux jeunes les différents aspects de la vie d'une entreprise.
- l'objectif 3.3 (« améliorer l'enseignement des langues étrangères ») :

l'enseignement des langues étrangères joue un rôle primordial au Luxembourg ; ainsi à l'école primaire et au cycle inférieur de l'enseignement secondaire, plus de 50% des curricula sont consacrés à l'enseignement des langues . Pour promouvoir le multilinguisme tout en évitant l'échec scolaire d'élèves moins doués pour les langues, des formations à langue véhiculaire française ont été créées à côté des formations à langue véhiculaire allemande, des manuels scolaires bilingues ont été élaborés (histoire, géographie...).

Afin de dresser un état des lieux sur la base duquel de nouvelles pistes d'action pourront être identifiées, le ministère s'est adressé au Conseil de l'Europe pour se faire accompagner dans l'établissement d'un profil de la politique linguistique éducative luxembourgeoise. Étant donné que l'objectif n'est pas seulement de faire acquérir par chaque élève le plus de compétences langagières possible sans pour autant transformer ce défi en obstacle infranchissable sur le chemin d'une qualification professionnelle, mais aussi de contribuer à l'intégration de tous les jeunes dans la société future, le ministère réalisera ce projet en collaboration avec le Centre d'études sur la situation des jeunes en Europe (CESIJE). Les travaux de préparation du projet sont entre-temps terminés.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation nationale a choisi comme thème de la présidence luxembourgeoise de l'UE « Apprenons plus de langues – pour parler le même langage » et a organisé dans ce cadre une conférence sur le multilinguisme.

2. Les cinq critères de référence (benchmarks)

Quant aux cinq critères de référence (benchmarks) que l'UE s'est fixés pour 2010, la position du Luxembourg en 2004 est insatisfaisante comme il ressort du tableau ci-après :

Les benchmarks et la position du Luxembourg en 2004

1. le taux moyen de jeunes quittant prématurément l'école dans l'Union européenne devrait atteindre les 10% en 2010

Moyenne Union Européenne (+ pays ayant récemment accédé) : 16,5%

Moyenne Luxembourg : 17,0 % (19,6% femmes et 14,4% hommes)

2. le nombre total de diplômés en mathématiques, sciences et technologie dans l'Union européenne et l'équilibre hommes-femmes devrait être assuré.

3. le nombre de jeunes âgés de 22 ans ayant terminé leurs études secondaires supérieures devrait être d'au moins 85% en 2010

Moyenne Union Européenne (+ pays ayant récemment accédé) : 78.8%

Moyenne Luxembourg : 74.2%

4. le pourcentage d'élèves âgés de 15 ans ayant de faibles compétences en lecture devrait être réduit de 20% par rapport à l'année 2000

Moyenne Union Européenne : 17,2%

Moyenne Luxembourg : 35,1%

5. le pourcentage d'adultes en âge de travailler participant à l'éducation et à la formation tout au long de la vie devrait atteindre 12,5% en 2010

Moyenne Union Européenne (+ pays ayant récemment accédé) : 9,4 %, dont 10,2% de femmes et 8,6% d'hommes.

Moyenne Luxembourg : 6,3% (6% de femmes et 6,6% d'hommes).

Remarque : ces trois derniers chiffres, tirés de l'Étude sur la force de travail ne reflètent toutefois pas la réalité au Luxembourg ; les explications données au chapitre III du présent rapport montrent que le taux de participation à l'éducation et la formation tout au long de la vie au Luxembourg est nettement plus élevé.

En vue d'une amélioration des résultats, la politique éducative du Luxembourg accorde beaucoup d'importance à ces benchmarks, et plus particulièrement à la lutte contre l'abandon scolaire précoce, aux progrès à faire en lecture et au nombre de jeunes terminant leurs études secondaires supérieures.

Ainsi le ministère a mis en place un dispositif cohérent de mesures visant l'insertion de jeunes élèves en difficultés dans la vie professionnelle. Ces jeunes ont été scolarisés suivant un modèle pédagogique beaucoup plus orienté vers le tutorat et l'encadrement socio-pédagogique leur permettant d'acquérir des compétences sociales et relationnelles favorisant l'intégration socio-professionnelle.

En 2003, le Ministère de l'Education nationale a lancé une vaste campagne pour la promotion de la lecture. Le principal objectif de la campagne était de (re)valoriser le rôle de la lecture dans la vie tant privée que scolaire des élèves, c.-à-d. de promouvoir *le* plaisir de lire et les habitudes de lecture en tant qu'éléments indispensables à l'épanouissement personnel et au développement intellectuel.

Les activités entreprises étaient multiples. Ainsi par exemple, des recommandations de lecture ont été publiées, un grand concours de lecture à l'intention de toutes les classes de l'enseignement secondaire a été organisé, sur le portail de l'éducation mySchool!, un site a été mis en place qui est spécialement dédié à la lecture (www.liesen.education.lu), et sur lequel les élèves de tout âge peuvent retrouver des informations variées en rapport avec la lecture (recommandations de livres, projets scolaires, concours, matériels didactiques, liens intéressants ...).

Par ailleurs, les résultats de PISA 2003, tout en restant insuffisants, montrent une nette amélioration des résultats des élèves des écoles luxembourgeoises par rapport aux résultats de 2000.

3. La Déclaration de Copenhague et au Communiqué de Maastricht

Quant à la Déclaration de Copenhague et au Communiqué de Maastricht, et plus particulièrement quant aux réponses des systèmes d'EPF aux besoins de personnes ou groupes en risque d'exclusion, il en sera question dans les chapitres III et V de ce rapport.

II. Investir davantage et de manière plus efficace : Recentrer la réforme sur les domaines clés

1. Le budget de l'Éducation nationale

Par rapport au budget de l'État, le budget de l'Éducation nationale (enseignement scolaire et enseignement supérieur) se présente de la manière suivante :

Entre les exercices 2000 et 2005, les crédits de l'Éducation nationale ont augmenté de 51,80% alors que le total des crédits de l'État a progressé de 34,60%. Pendant la même période, leur part dans les crédits de l'État est passée de 11,28% à 11,78%.

Le budget de l'Éducation nationale par rapport aux dépenses totales de l'État (en euro)

Exercice	Budget total de l'État	Budget de l'Éducation nationale	Pourcentage
2000	4.811.784.833	542.704.989	11,28
2001	5.445.409.360	598.688.105	10,97
2002	5.976.087.381	689.102.023	11,53
2003	6.349.169.821	743.906.852	11,72
2004	6.476.725.546	784.272.504	12,11
2005	6.991.479.312	823.839.779	11,78

Le budget de l'Éducation nationale s'élève, pour l'année 2005, à 11,78 % du budget total et est en troisième position par rapport aux budgets des autres départements ministériels.

2. Priorités du budget de l'Éducation nationale

Le Luxembourg connaît depuis plusieurs années une forte augmentation de sa population due à une évolution positive des naissances et, surtout, à un solde migratoire très élevé. Ainsi de 2000 à 2005, la population scolaire de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire a augmenté de 8%.

Il s'ensuit que cette évolution démographique a de fortes répercussions sur les besoins en personnel enseignant ainsi que sur la construction de nouveaux bâtiments scolaires et que, partant, ces deux points comptent parmi les priorités quant à l'attribution des moyens budgétaires.

Besoins en personnel enseignant

Aussi bien dans l'enseignement préscolaire et primaire que dans l'enseignement secondaire, le nombre d'enseignants recrutés chaque année dépasse notablement le nombre de départs à la retraite.

Durant les trois dernières années, 190 – 210 postes étaient prévus pour le recrutement de nouveaux enseignants de l'enseignement préscolaire et primaire, tandis que le nombre de départs se situait entre 60 et 70 unités. Dans l'enseignement secondaire, 170 à 180 postes étaient prévus, tandis que le nombre de départs se situait entre 70 et 80 unités.

En raison de la démographie en forte croissance, il est à prévoir qu'également pour les années à venir le nombre d'enseignants recrutés sera plus que le double de celui des enseignants quittant le service.

Malgré ces besoins élevés, le Gouvernement arrive à recruter en général un nombre suffisant de jeunes enseignants en raison notamment des conditions de travail et de rémunération attrayantes de la profession enseignante.

Construction de nouveaux bâtiments scolaires

Dans l'enseignement secondaire, un plan sectoriel « lycées » a été établi qui prévoit la construction de 6 nouveaux lycées en 10 ans. Etant donné qu'il existe actuellement 25 lycées sur le territoire du Grand-Duché, il s'agit d'une augmentation des infrastructures scolaires de 24 %.

Outre le recrutement d'enseignants et la construction de bâtiments scolaires, les priorités budgétaires des quelques dernières années ont porté sur :

- L'innovation et la recherche pédagogiques
- La formation continue des enseignants
- La subvention de l'enseignement privé, national et international
- La restructuration de l'enseignement supérieur
- L'aide financière accordée aux étudiants

L'innovation et la recherche pédagogiques

Dans le cadre de l'innovation et de la recherche pédagogiques, les accents ont été mis principalement sur l'introduction des TIC dans les curricula scolaires ainsi que sur des réformes des structures scolaires fréquentées par des élèves présentant des difficultés scolaires.

Dans le contexte des TIC, quantité de projets ont été élaborés et mis en œuvre. Ainsi par exemple un portail intranet de l'éducation (mySchool !) a été mis aux service des élèves qui disposent d'une entrée spécifique pour accéder aux contenus qui leur sont réservés (encyclopédies, lexiques, dictionnaires). Les élèves peuvent y puiser des documents et les inclure, en toute légalité, dans un cours, un exposé, une présentation pédagogique. Par ailleurs, un projet pilote de cours de rattrapage en ligne est en train de se concrétiser. Ainsi les élèves du cycle inférieur de l'enseignement secondaire ont la possibilité de s'inscrire dans la communauté virtuelle de travail « Deutsch@mySchool! ».

Dans le contexte des réformes scolaires visant plus particulièrement les élèves en difficulté, la prise en charge psychologique et éducative de ces élèves a été sensiblement élargie. La loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998 a déjà permis de créer un poste d'éducateur gradué dans chaque lycée abritant des classes d'élèves en difficulté. S'y ajoute un encadrement particulier par les membres des Services de psychologie et d'orientation scolaires des lycées.

La subvention accordée aux écoles internationales et à l'enseignement privé

Le Luxembourg comptant une population d'origine non-luxembourgeoise de presque 40%, il est évident que beaucoup de parents d'élèves étrangers, et notamment ceux qui travaillent dans le secteur bancaire et industriel et qui pour des raisons professionnelles ne peuvent rester que quelques années au Luxembourg, préfèrent scolariser leurs enfants dans des écoles internationales.

La loi du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement privé prévoit une contribution de l'Etat par élève inscrit (40% du coût d'un élève dans l'enseignement public luxembourgeois) ainsi qu'une contribution aux frais d'entretien et d'investissement.

Cette même loi prévoit également une amélioration de la subvention accordée aux établissements scolaires privés offrant le même programme que les écoles publiques luxembourgeoises.

La formation continue des enseignants

L'offre des activités de formation continue pour les enseignants a régulièrement augmenté au cours des dernières années comme il en ressort du tableau ci-dessous :

Année	Nombre de cours
2001 - 2002	147
2002- 2003	181
2003- 2004	217

Durant ces trois années, environ la moitié des enseignants se sont inscrits dans une activité de formation continue (voir également chapitre III, page 12).

La restructuration de l'enseignement supérieur

La loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg a entraîné une restructuration fondamentale de l'enseignement supérieur au Luxembourg (voir chapitre IV, pages 15 et 16.

Il va de soi que la mise en œuvre de ce grand projet est une des priorités budgétaires actuelles et des années à venir.

L'aide financière accordée aux étudiants

Convaincu de la nécessité de la mobilité des étudiants, le Luxembourg s'est doté d'un système d'aide financière de l'Etat pour études supérieures, permettant la transférabilité des bourses. Les étudiants peuvent donc profiter d'une aide financière de l'Etat luxembourgeois, quel que soit le pays de leurs études.

Les études à l'étranger engendrant en général des coûts plus élevés, l'aide financière, sous forme de bourse ou de prêt, en fonction du revenu des parents, est substantielle

Par ailleurs, des primes d'encouragement sont accordées aux étudiants ayant réussi avec succès et dans les délais officiellement prévus leurs études de premier, de deuxième et de troisième cycles.

III. Elaboration d'un concept cohérent de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (LLL).

1. Participation de la population à la formation tout au long de la vie (LLL)

En mai 2003, le Conseil des Ministres de l'Education, sur proposition de la Commission Européenne, a fixé dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour 2010 l'objectif de 12,5% d'adultes en âge de travailler participant à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.

En mars 2005, la Commission a publié un document de travail sur le suivi des objectifs de Lisbonne concernant l'éducation et la formation.¹

Quelques chiffres clés de ce document :

- En 2004, le pourcentage d'adultes entre 25 et 64 ans participant en moyenne à des activités du LLL s'élevait à 9,4% pour l'UE et à 6,3% pour le Luxembourg.
- En Europe, la participation des femmes (10,2%) était plus élevée que celle des hommes (8,6%) alors qu'au Luxembourg, la situation est inverse (6% de femmes et 6,6% d'hommes).

Ces chiffres les plus récents, publiés dans le document de la Commission, sont tirés de l'Etude sur la force de travail (Labour Force Survey = LFS). Cette étude prévoit comme période de référence les 4 semaines précédant l'enquête, et il faut relever que les auteurs du document semblent avoir quelques doutes quant aux résultats de l'étude puisqu'ils préconisent une période couvrant 12 mois pour augmenter la fiabilité des chiffres.

Plusieurs facteurs spécifiques s'ajoutent qui mettent en cause la comparabilité de la situation du Luxembourg avec les autres pays de l'UE :

- En septembre 2004, la population résidente s'élève à 476.982 habitants avec une part de 42% pour la population étrangère.
- La population active s'élève à 306.000 personnes ; comparée à la population résidente, la part est de 64%.
-
- La population active se compose pour 66% de main d'œuvre résidente et pour 33% de main d'œuvre frontalière.

¹ Commission staff working paper : progress towards the Lisbon objectives in education and training, 2005 Report, Brussels 22.3.2005

- Le taux de chômage de 4,4% est un des plus bas en Europe.

Ainsi, la petite taille de la population, et qui plus est, la faible proportion de la population active résidente par rapport à la population active totale, ainsi que le taux de croissance et le solde migratoire qui sont des plus élevés en Europe, font du Luxembourg un cas spécial, insuffisamment décrit par les chiffres de la LFS.

Avant de tirer les conclusions pour une stratégie active dans le LLL sur la base des chiffres de l'étude LFS, il importe de confronter ces chiffres aux chiffres réels relevés par les services du ministère de l'Education nationale.

En résumé, ces chiffres, basés sur les données recueillies auprès des principales institutions offrant une formation continue au Luxembourg, sont les suivants :

Taux globaux de participation pour 2001, 2002 et 2003

Pour les années 2001 et 2002, le taux de participation à une activité de formation continue est de 17,23 % pour 2001 et de 17,84 % pour 2002. Par rapport à l'année 1999, durant laquelle le taux de participation était de 13,02, on note donc une progression de plus de 4 %. Ces pourcentages ont été calculés sur la base du nombre des inscriptions à un cours de formation continue et du nombre de personnes constituant la population active.

Ces pourcentages sont probablement légèrement supérieurs aux taux de participation réels, puisque le calcul se base sur le total des inscriptions et non pas sur le total net des participants et qu'une même personne peut participer à plusieurs cours et générer ainsi plusieurs inscriptions. Néanmoins, le benchmark de 12,5 % devrait être largement dépassé.

Pour 2003, le taux de participation a été calculé d'une manière différente : la population de référence prise en compte n'est pas la population active, mais la population résidente au Luxembourg âgée de plus de 20 ans. Cette tranche de la population s'élevait en 2003 à 338.682 personnes et le nombre des inscriptions ayant été de 56.731, le taux de participation s'élevait à 16,75 %.

Sachant que le nombre des inscriptions est probablement supérieur au nombre des participants, on devrait néanmoins pouvoir conclure qu'également pour 2003, le taux de participation est supérieur au benchmark de 12,5 % préconisé par l'UE pour 2010.

Il faut relever par ailleurs que dans ces chiffres, les formations en entreprise et/ou organisées par les entreprises à l'intention de leurs salariés ne sont pas incluses. (En 2002, on estime l'aide directe et en bonification d'impôts s'élevant à 10-16 millions €/an).

Ne sont pas inclus non plus les participants à des cours organisés par des organismes privés et des structures qui dispensent des formations sectorielles (santé, bâtiment, ...)

Taux spécifiques de participation pour 2001, 2002 et 2003

En ce qui concerne quelques secteurs ou catégories de personnes spécifiques, les taux de participation à une activité de formation continue sont les suivants :

Catégorie	2001	2002	2003
Fonction publique	16,10%	19,01%	26,8%
Secteur bancaire	27,97%	21,09%	21,7%
Personnes à la recherche d'un emploi	22,57%	22,83%	20,5%
Enseignants	40,10%	58,67%	58,28%

Ces chiffres donnent lieu aux commentaires suivants :

- Le taux de participation au LLL pour le personnel enseignant du secondaire a augmenté de 40,10% en 2001 à 58,28% en 2003.
- Le taux de participation au LLL dans la Fonction Publique a évolué de 16,10% en 2001 à 26,8% en 2003.
- Par contre, pour le secteur bancaire et les personnes à la recherche d'un emploi, les taux de participation ont reculé suite à la récession économique constatée après 2001. Néanmoins, les taux de participation sont toujours supérieurs à 20% pour les deux groupes, qui sont en quelque sorte des groupes cibles opposés : d'un côté, les sans-emplois et de l'autre, les employés du secteur clé, le plus attractif du point de vue des rémunérations et le plus attrayant pour les mieux formés, les cadres.

Avant de tirer les conclusions de ces chiffres, et comme l'apprentissage des **langues** est une des priorités du programme européen, il convient de décrire d'une manière plus approfondie la situation de l'apprentissage des langues par les adultes au Luxembourg.

La situation linguistique à Luxembourg se caractérise par l'utilisation de trois langues officielles (Luxembourgeois, Français et Allemand), par l'apprentissage scolaire de l'Anglais en sus des 3 langues officielles et par une population étrangère de 42% sur le territoire et de plus de 50% sur le marché du travail.

Quelques institutions privées oeuvrent dans ce domaine, mais le nombre de leurs participants est inconnu. Au regard de leur stabilité sur le marché, elles ne semblent pas connaître de grandes difficultés résultant d'une demande trop faible. Elles se sont spécialisées dans des cours intensifs, pour certaines catégories socio-professionnelles et qui acceptent de payer un droit d'inscription qui vaut le quadruple de celui demandé par les institutions publiques ou des associations privées subventionnées.

Les cours de langues dispensés sous la responsabilité du ministère de l'Education national, à travers son Service de la Formation des Adultes (SFA), sont organisés dans le Centre de Langues (CLL), les lycées, les communes, les associations et en dehors des frontières du Luxembourg en coopération avec les communes et les différentes institutions de formation en Lorraine, en Rhénanie-Palatinat et en région de la Sarre.

L'évolution du total des inscriptions est la suivante :

1999	2003	2004
6.702	9.040	9.287

En nombre absolu aussi bien qu'en progression, ce sont la langue luxembourgeoise et la langue française qui connaissent un succès non négligeable.

	2002/03	2003/04	2004/05
Luxembourgeois	2.435	2.800	3.286
Français	1.953	2.057	2.212

Les modifications récentes de la loi sur la naturalisation aussi bien que les modifications prévues pour le statut des demandeurs d'asile et des immigrés sur le territoire luxembourgeois laissent prévoir une augmentation rapide de la demande de ces deux types de cours.

Ainsi le SFA (Service de la Formation des Adultes) prévoit pour lui seul une augmentation de 1.000 inscriptions, soit d'environ 10%, pour l'année 2005/06.

L'organisation des cours de langues par les communes et les associations avec la participation financière du SFA a également connu une augmentation constante : les cours de langues organisés par les communes ont augmenté de 2000/01 à 2004/05 d'environ 100%, les cours de langues organisés par des associations d'environ 10%.

2. Conclusions et perspectives

Au vu de l'offre de la formation continue dans les différents domaines précités, on peut constater qu'au Luxembourg, l'apprentissage tout au long de la vie est fortement décentralisé et réparti entre les différentes institutions publiques, syndicales, salariales, patronales et privées et que de 1999 à 2004, la demande de participation au LLL a réellement explosé de manière à ce que les différentes institutions publiques ont du mal à faire concorder l'offre à la demande.

Cette forte progression qui provient des multiples initiatives prises dans ce domaine durant les dernières années est certes très encourageante pour les responsables en charge de la formation tout au long de la vie, mais elle les met devant le défi de définir une stratégie cohérente.

Cette stratégie exige en premier lieu une coordination entre tous les acteurs et les services concernés ainsi que la création d'une cellule d'orientation à l'apprentissage tout au long de la vie au niveau du ministère de l'Education nationale. Les travaux de cette « task force du LLL » porteront sur :

- la création d'une banque de données commune des personnes qui participent au LLL auprès d'une des multiples institutions ;
- le renforcement de la mission d'orientation et de suivi des participants;
- la reconnaissance des qualifications et la validation des acquis;

- une campagne de sensibilisation auprès des groupes cibles, tels les immigrés, les sortants non-diplômés du système scolaire, les femmes rentrantes;
- l'utilisation des TIC pour les nouvelles méthodes d'apprentissage.

Certaines de ces mesures font déjà l'objet de travaux actuels comme la validation des acquis, la pédagogie des adultes et l'orientation à la formation continue qui sont inscrites dans un avant-projet de loi sur la formation professionnelle qui est en instance d'élaboration.

De même le Service de la Formation des Adultes prévoit pour l'année scolaire 2005/06 l'introduction d'un « blended learning » basé sur l'auto-formation pour les apprenants de la 2^e voie de qualification menant au Bac secondaire.

IV. Réformer l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur au Grand-Duché du Luxembourg est caractérisé par l'extrême jeunesse de son université et par une large offre de diplômes se situant au niveau du Brevet de Technicien Supérieur.

L'*Université du Luxembourg*, la première université du Grand-Duché, a été créée par la loi du 12 août 2003.

Avant cette création, l'enseignement supérieur luxembourgeois consistait en des formations supérieures, de type universitaire et d'une durée de trois voire quatre années, destinées avant tout à former des professionnels pour des secteurs spécifiques de la société et de l'économie luxembourgeoises. Il en était ainsi de la formation des instituteurs de l'enseignement préscolaire et primaire et de la formation des ingénieurs industriels. Parallèlement à ces formations de type professionnalisant existaient des formations universitaires plus généralistes en sciences humaines, en sciences, en droit et en économie, formations qui avaient, sauf rares exceptions, une durée maximale de deux ans.

Cette offre universitaire limitée était la conséquence d'un choix sciemment fait par la politique et par la société luxembourgeoises ; en effet, depuis toujours les étudiants luxembourgeois ont fait leurs études supérieures à l'étranger et cette mobilité obligatoire a toujours été considérée, et elle l'est d'ailleurs toujours, comme l'un des tous premiers atouts de la société et de l'économie luxembourgeoises et comme un outil essentiel du positionnement du Grand-Duché dans un espace européen de l'innovation et de la recherche.

La création de l'Université du Luxembourg n'est pas contraire à ce principe de mobilité. De par sa conception, l'Université du Luxembourg n'est pas une université généraliste offrant toutes les formations à tous les niveaux, mais une université spécialisée, de taille réduite, qui allie une recherche de haut niveau à un enseignement de qualité. Il s'agit là aussi d'un choix délibéré, choix dicté, à un moment précis, par des considérations nationales et internationales.

Ainsi, aujourd'hui plus que jamais, le développement et la qualité de vie d'une nation dépendent de son niveau culturel et scientifique, qui lui-même est largement dépendant de la valeur de son enseignement supérieur. L'Europe toute entière est en marche vers la société de la connaissance. Une telle société est innovatrice dans les domaines scientifiques et technologiques, créatrice dans le domaine culturel, fière de ses diversités et capable de les intégrer. Le Luxembourg ne pouvait être absent de ce mouvement et se devait donc de mettre en place un lieu privilégié de création du savoir, l'université. L'Université du Luxembourg a été créée, aussi, pour tenir sa place dans l'espace européen de l'innovation tel qu'il est voulu par le Conseil européen dans le cadre du Processus de Lisbonne, dont l'objectif est de faire, d'ici 2010, de l'Union européenne l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive du monde.

L'Université du Luxembourg est donc une université de recherche autonome, qui fixe ses priorités en matière de recherche et qui fait découler, de ces priorités, des enseignements spécialisés au niveau du master et du doctorat.

De par la structuration de ses enseignements, l'Université du Luxembourg s'inscrit résolument dans le cadre du Processus de Bologne, dont l'objectif est de donner à l'enseignement supérieur en Europe la cohérence et la transparence nécessaires pour qu'il soit compétitif dans un contexte de globalisation et donc d'internationalisation des études. Les grades délivrés par l'Université du Luxembourg se situent au niveau du master et du doctorat, avec quelques grades de bachelor dans certaines formations très spécifiques. Par ailleurs, les formations sont définies en termes de crédits ECTS (European Credit Transfer System). Enfin, à chaque niveau de formation il est fait une différence entre une filière professionnelle et une filière fondamentale, la première préparant l'étudiant à la vie active, la deuxième étant axée sur la poursuite des études et sur la recherche. A noter, que les formations à l'instituteur et à l'ingénieur industriel qui existaient avant la création de l'Université ont été reprises par l'Université dans les filières professionnelles.

A côté des formations dispensées par l'Université du Luxembourg, il existe une série de formations au **Brevet de Technicien Supérieur (BTS)** qui se situent à un niveau fin d'études secondaires + 2. Ces formations ont lieu, d'une part dans le domaine commercial (secrétariat, marketing, gestion) et d'autre part dans le domaine artistique (opérateur média, créateur de dessins animés). Organisées au sein de deux lycées d'enseignement technique spécialisés, l'un dans l'enseignement commercial, l'autre dans l'enseignement artistique, ces formations s'adressent aux étudiants qui cherchent des enseignements très pointus, de courte durée et qui préparent à des métiers précis.

L'Université du Luxembourg est une université ouverte sur l'Europe et sur le monde, une université qui a des ambitions internationales clairement affichées, sans pour autant renier les spécificités qui sont celles du Luxembourg.

A ce titre, la mobilité des étudiants, qui reste d'une importance capitale, est rendue obligatoire et intégrée dans les cursus organisés par l'Université. Ainsi, tous les enseignements organisés par l'Université prévoient une période durant laquelle l'étudiant poursuit son cursus dans une université partenaire. Cette mobilité n'est pas à sens unique, mais l'Université accueille elle aussi des étudiants étrangers qui viennent suivre une partie de leur cursus à l'Université du Luxembourg.

L'Université intègre une autre spécificité luxembourgeoise, le multilinguisme. En reflet de la réalité linguistique du Luxembourg, les langues véhiculaires des cursus dispensés à l'Université peuvent changer d'un cursus à l'autre, chaque cursus devant comprendre des cours dispensés en deux langues différentes.

Etablissement autonome du point de vue scientifique, pédagogique, administratif et financier, l'Université du Luxembourg est composée de trois facultés : la Faculté des Sciences, de la Technologie et de l'Information, la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance et la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education. L'Université est dirigée par le recteur entouré de ses vice-recteurs ; la politique générale et les choix stratégiques de l'Université sont décidés par le conseil de gouvernance composé de personnalités externes à l'Université. Les personnels de l'Université sont représentés au sein du conseil universitaire qui assiste le recteur dans toutes les affaires pédagogiques et scientifiques de l'Université

V. Augmenter la qualité et l'attractivité de la FEP

Le Grand-Duché de Luxembourg, en matière de formation et d'enseignement professionnels oriente sa politique à la stratégie Lisbonne-Copenhague-Maastricht et poursuit, compte tenu du principe de la subsidiarité, une cohérence entre sa politique nationale et la politique communautaire.

Le ministère de l'Éducation nationale est en train de mettre en place la structure nécessaire pour diffuser le plus largement possible le nouvel Europass avec ses différents instruments auprès des citoyens avec l'objectif de leur permettre de mieux présenter leurs qualifications et leurs compétences et d'améliorer ainsi la transparence et de promouvoir la mobilité.

Dans le domaine de l'assurance qualité, le ministère de l'Éducation nationale est en train de mettre en place un système d'assurance qualité cohérent. Il entend placer ses travaux dans le cadre commun pour l'assurance qualité dans la FEP, approuvé par le Conseil en mai 2004.

Dans le cadre d'un projet de réforme de la formation professionnelle qui se réfère au concept d'apprentissage tout au long de la vie, le Luxembourg se propose de mettre en place un concept de validation des acquis professionnels et de l'expérience qui valorise toutes les formes d'apprentissage, à savoir l'apprentissage formel, non formel et informel. Actuellement, un groupe de travail, composé de représentants des chambres professionnelles du monde de l'Éducation, du ministère du Travail et du ministère de l'Éducation est en train d'élaborer le concept.

En corollaire à un système d'apprentissage tout au long de la vie, l'orientation scolaire et professionnelle doit également reprendre l'offre d'une orientation, d'une information et d'un conseil de qualité tout au long de la vie, sous la responsabilité conjointe du ministère de l'Éducation et du ministère du Travail. Le portefeuille d'orientation et de formation qui sera créé a pour objet de documenter le parcours individuel de l'apprenant et devient l'instrument commun pour tous les organismes qui interviennent à un niveau ou un autre dans l'orientation.

Pour répondre aux besoins des personnes peu qualifiées ou désavantagées, la formation d'initiation socio-professionnelle a pour objet de donner à ces groupes-cibles une formation professionnelle de base favorisant leur employabilité et augmentant leurs chances d'insertion sur le marché du travail. Dans cette formation sur laquelle les personnes concernées peuvent construire une formation plus qualifiante par après, il est veillé également à ce qu'elles acquièrent les compétences sociales dont elles ont besoin pour affronter la vie active ainsi que la vie sociale.

En coopération avec les chambres professionnelles des initiatives réitérées ont été prises dans le but d'améliorer l'image de marque et l'attrait de la formation professionnelle. Il y a lieu de noter que ces initiatives ont eu au cours des dernières années des résultats positifs dans le secteur de l'industrie et de la vente, mais non pas dans celui de l'artisanat. D'une façon générale, le nombre des jeunes qui s'engagent dans un apprentissage reste insuffisant, chaque année un nombre considérable de postes d'apprentissage restant inoccupés faute d'un nombre suffisant de candidats.

L'Administration de l'Emploi établit les liens entre la formation professionnelle et le marché de l'emploi. Force est cependant de constater que de nombreux jeunes ne se tiennent pas à ces orientations, mais suivent plutôt leurs intérêts personnels. Il s'ensuit que dans différents secteurs économiques, tels le bâtiment, l'alimentation, la gastronomie, il y a un manque accru de personnel qualifié, comblé cependant par l'arrivée des travailleurs transfrontaliers.

Ces compétences des travailleurs adultes sont maintenues et complétées dans les systèmes de formation professionnelle continue, d'apprentissage des adultes, de conversion et de reconversion professionnelles. Mais, il n'est que difficilement mesurable, si ces mesures gardent ces personnes plus longtemps dans la vie active.

Déjà en 1979 et en 1990, les législations afférentes sur l'enseignement secondaire technique et la formation professionnelle ont élargi les ouvertures vers les études supérieures. Il s'en est cependant suivi que de nombreux jeunes se sont engagés dans des voies de formation qui dépassaient leurs capacités et y ont souvent échoué. Le gouvernement favorise toujours ces ouvertures vers les études supérieures, mais par une meilleure orientation des élèves selon leurs capacités et facultés, il entend réduire le nombre des échecs.

La formation des enseignants a été réformée au cours des dernières années. En matière de formation professionnelle, la pédagogie doit être adaptée et différenciée en fonction du public cible, notamment des adultes. Il est prévu de créer une nouvelle fonction, celle du formateur d'adultes.

L'identification et l'anticipation de nouveaux besoins de qualification se fait au Grand-Duché de Luxembourg en coopération entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère du Travail et les chambres professionnelles patronales.

D'une façon générale, au Grand-Duché de Luxembourg le terrain est favorable pour la mise en place de nouvelles initiations en matière de FEP, étant donné qu'elles sont élaborées suivant le modèle qui se situe dans la logique de tout ce qui a trait à la formation professionnelle, à savoir la responsabilité tripartite entre le Gouvernement et les partenaires sociaux où il importe cependant de négocier les consensus nécessaires.

VI. Consolidation de la dimension européenne de l'éducation et de la formation

L'éducation et la formation au Luxembourg ont depuis toujours été influencées fortement par la culture de deux grands pays voisins, la France et l'Allemagne.

En effet, bien que le Luxembourgeois soit la langue nationale, les deux langues, allemande et française, sont les langues véhiculaires de l'enseignement, l'allemand dans l'enseignement primaire et secondaire inférieur, et le français dans l'enseignement secondaire supérieur. De surcroît, par le biais des manuels scolaires allemands et français utilisés dans l'enseignement secondaire, les traditions culturelles de ces pays sont transmises aux élèves.

Cette influence est encore renforcée par le fait qu'un certain nombre d'enseignants du primaire et tous les enseignants du secondaire ont fait leurs études universitaires à l'étranger et que, rentrés au Luxembourg, ils se comprennent souvent comme les ambassadeurs du pays hôte de leurs études.

D'autre part, du fait que les étudiants luxembourgeois ont fait leurs études universitaires à l'étranger, et qu'ils sont diplômés d'une université française, belge, allemande, autrichienne, britannique, portugaise ou italienne, le Luxembourg a instauré depuis des décennies un système très libéral pour la reconnaissance de ces diplômes étrangers.

Le Luxembourg a toujours compris que son essor économique résultait du fait qu'il adhère à des ensembles économiques plus vastes (Zollverein, Benelux, Union européenne) et il n'est donc pas étonnant que la dimension européenne a été un élément majeur de la politique et plus particulièrement de l'enseignement luxembourgeois.

Les actions qui, aujourd'hui, renforcent la promotion de la dimension européenne dans l'éducation et la formation du système scolaire luxembourgeois sont:

- **les activités de l'agence Socrates et Leonardo da Vinci**

Durant les trois dernières années, l'Agence Socrates a pu susciter un intérêt grandissant auprès des enseignants et des établissements scolaires. Ainsi, l'augmentation des candidatures, toutes actions confondues, est passée de la gestion de 32 contrats en 2002, à 84 en 2003 et 94 en 2004, et plus de la moitié de nos établissements scolaires de l'enseignement secondaire participent à des projets Comenius.

L'agence Leonardo da Vinci est particulièrement active dans la partie du programme « Mobilité » qui cherche à renforcer la coopération entre le monde de l'entreprise en soutenant des projets liés directement à l'envoi et/ou l'accueil de personnes en formation initiale, en formation professionnelle ou en formation continue ainsi que de personnes responsables de formation.

- **les forums et rencontres de jeunes des différents Etats-membres de l'UE**

Le ministère de l'Education nationale en collaboration avec le ministère de la Jeunesse organise annuellement un forum d'une semaine auquel participent les écoles secondaires luxembourgeoises et leurs écoles partenaires des autres Etats-membres de l'UE. Le but de cette rencontre est de permettre à de jeunes lycéens issus de tous les pays de l'UE de discuter et de travailler sur un thème qui varie d'année en année. Pour l'année 2005, le thème du Forum était « L'Europe, c'est nous ! »

Outre ce forum organisé au niveau ministériel, plusieurs écoles secondaires organisent régulièrement des rencontres européennes avec leurs écoles partenaires.

- **les concours sur l'Europe**

Dans le cadre de la Présidence du Luxembourg de l'UE, le ministère de l'Education nationale a organisé en coopération avec la Représentation de la Commission européenne à Luxembourg un concours sur l'Europe s'adressant aux classes de l'enseignement secondaire supérieur. Les élèves sont appelés à répondre à des questions sur l'histoire et l'actualité européennes publiées sur le portail internet mySchool de l'Education nationale. Ce concours a pour objectif de promouvoir l'éducation à la citoyenneté, de sensibiliser les jeunes aux questions européennes et de les motiver à prendre part activement au projet de l'Europe.

Les écoles luxembourgeoises participent par ailleurs régulièrement au concours « L'Europe à l'école » organisé annuellement par l'UE et le Conseil de l'Europe.

- **European Navigator et l'enseignement sur l'Europe dans les programmes scolaires**

La construction de l'Europe et l'histoire de l'UE sont enseignés dans les programmes d'histoire, de connaissance du monde contemporain et de l'instruction civique.

Depuis l'année scolaire 2004-2005, la banque de connaissances sur l'histoire de l'Europe « European Navigator » offre sur internet des milliers de documents digitalisés sur l'histoire de l'Europe.

Une collaboration entre les responsables des programmes de l'instruction civique et le « Centre virtuel de la Connaissance sur l'Europe », producteur du « European Navigator » a permis de réaliser une sélection de documents à partir du fonds documentaire European navigator qui répond aux exigences spécifiques du programme d'instruction civique luxembourgeois. Cette sélection de documents historiques exceptionnels, reportages d'actualités d'époque, témoignages de pionniers de l'Europe unie, films promotionnels des années soixante en faveur de la CEE et d'Euratom... permet aux enseignants de réaliser un cours vivant sur la construction européenne et motiver les élèves à s'intéresser davantage à l'histoire et à l'actualité européennes.

Il est d'ailleurs prévu de présenter « European Navigator » aux délégués du Comité de l'éducation lors de la réunion du 8-10 juin 2005 à Luxembourg.